

COMPTE-RENDU DU BUREAU DIRECTEUR PAR VISIOCONFERENCE DU 11 JANVIER 2022

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Rémi BAUDOT, Nelly DEVILLE.

Membre excusé (1)

Pierrick MERINO (Secrétaire-adjoint) pouvoir à Nelly DEVILLE

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Membres invités (2)

Fabrice LAPERGUE (commission Numérique), Thierry VERMEERSCH (commission Développement Territorial)

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue par visioconférence ; Début de la réunion à 19h40.

1. Approbation définitive du CR du BD du 9 décembre 2021

Le projet de compte-rendu est approuvé par le Bureau directeur à l'unanimité des présents.

2. Mesures sanitaires

Le Président indique que la mise à jour au 3 janvier induit peu de changements : éviter les AG en présentiel ; proscrire les moments de convivialité ; avoir au moins 3 jours de télétravail.

3. Mesures réglementaires

Deux décrets sont parus : l'un accordant, à la fédération, la reconnaissance pour la CO pédestre ; l'autre prolongeant la délégation jusqu'au 31 mars 2022.

Par ailleurs, des textes types par rapport au contrat d'engagement républicain sont sortis.

4. Membres associés

Le Bureau directeur valide à l'unanimité les demandes d'Evasio (cartographie) et d'Espace Renard (fabricant de PPO).

5. Représentation de la FFCO aux AG des ligues

LIGUE	DATES ET HORAIRES	MODALITES	Représentant CD FFCO
Auvergne-Rhône-Alpes	samedi 12 février 2022	présentiel à Lyon ; décision définitive le 20 janvier	J.P. STEFANINI
Bourgogne-Franche-Comté	samedi 29 janvier 2022 (14h)	visio	J.P. STEFANINI
Bretagne			
Centre	samedi 22 janvier 2022 (matin)	Maison des Sports d'Indre et Loire	J.P. STEFANINI si visio
Grand Est	samedi 5 mars 2022 (14h)	Maison régionale des sports, 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine	D. BRET
Hauts-de-France	dimanche 16 janvier 2022 (17h)	visio	J.P. STEFANINI



Ile-de-France	samedi 12 février 2022 (9h)	présentiel si possible ; lieu à préciser	B. CLEMENT-AGONI
Normandie	semaine du 21 au 25 février 2022	visio	J.P. STEFANINI
Nouvelle-Aquitaine			
Occitanie	samedi 22 Janvier 2022 (9h30)	distanciel	J.P. STEFANINI si compatible avec AG de la ligue du Centre
Pays de la Loire	jeudi 24 février	présentiel	
Provence-Alpes-Côte-D'azur	vendredi 25 février 2022 (18h)	visio	J.P. STEFANINI

6. Echéances préparation AG fédérale

L'Assemblée Générale de la fédération se tiendra le samedi 26 mars 2022 au CNOSF.

La date limite de dépôt des candidatures à déposer auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée au 4 février 2022.

Toutes les commissions sont invitées à faire parvenir leur rapport d'activité au secrétariat.

7. Conseil National de l'Éthique

Les membres proposés pour le Conseil National de l'Éthique (CNE) ayant été validés lors du vote à distance du Comité directeur, Jean-Philippe STEFANINI a nommé Jean-Paul TERS comme Président de ce conseil.

Par ailleurs, il informe avoir saisi ce conseil au sujet de la possibilité ou non pour les membres du Bureau directeur des ligues d'être arbitre (dans la même logique que celle qui avait conduit le CNE à demander aux membres du Bureau fédéral de ne pas exercer de missions d'arbitre).

8. Convention quadripartie Fédération/USEP/UNSS/EN

Une relecture de la convention proposée sera faite et une présentation du projet sera faite lors du prochain Comité directeur, pour une éventuelle signature.

9. O'Camp 2022

Suite à l'appel d'offre, une structure a donné suite. Valérie BERGER-CAPBERN est chargée de finaliser les conditions de la proposition.

10. AG du COMOF (Confederation of Mediterranean Orienteering Federations)

Cette AG devrait se tenir le 22 février à 14 heures, la date limite de réception des candidatures étant fixée au 10 février. Toutefois du fait de l'annulation des championnats méditerranéens, les modalités de tenue ne sont pas claires. Pour mémoire lors de la dernière olympiade, Hélène EDIAR était vice-présidente du COMOF.

Une discussion a lieu sur l'intérêt ou non de s'investir dans le COMOF. Elle ne permet pas de dégager une position claire, d'autant plus que personne ne souhaite se présenter aux prochaines élections.

11. Point sur le Haut Niveau

Marie-Violaine PALCAU (DTN), indique ne pas avoir eu de réponse de l'Agence Nationale du Sport par rapport au Projet de Performance Fédérale d'où des difficultés pour la mise à jour du règlement haut niveau 2022 notamment concernant les critères de mise en listes ministérielles Relève, Espoir et Collectif national, si ce n'est que les critères Elite et Seniors pour les disciplines reconnues de haut niveau ont été relevés par l'ANS (pour être en liste senior : top 8 aux championnats du monde individuels et top 4 en relais).

Elle indique que le calendrier 2022 est très dense en compétitions : Championnat du Monde en urbain, Jeux mondiaux, Coupe du Monde, championnats d'Europe en forêt, Championnat du Monde Universitaire (important pour les U 25, compétition tremplin pour prétendre à des podiums seniors IOF). Des discussions ont eu lieu avec les athlètes, chaque coureur ne pouvant participer qu'à 2 ou 3 compétitions sur les 4.

Elles ont conduit à prendre la décision de ne pas envoyer d'équipes aux prochains Jeux Mondiaux (qui auront lieu cet été aux Etats-Unis).

Elle fait part du programme et de l'encadrement des différentes équipes de France ce qui amène à évoquer la nécessité de contractualiser avec chacun des prestataires. Rémi BAUDOT apportera un soutien à la DTN sur ce point.

Jean-Philippe STEFANINI fait état du courrier adressé au président et à la DTN à propos de l'avenir du pôle de Fontainebleau, structure en convention avec la fédération. La DTN rappelle que l'évolution de la doctrine de l'Agence Nationale du Sport sur l'accession au haut-niveau conduit à ne plus pouvoir considérer cette structure comme un pôle espoir faisant partie du Projet de performance fédéral. Cela se combine en outre avec le départ à la retraite en cours d'année 2023 du CTR en charge de l'animer. Elle indique que s'il est clair que le pôle en tant que tel fermera à la fin de l'année scolaire 2022, il est hors de question de ne pas proposer une poursuite de l'entraînement aux jeunes qui se sont engagés dans la démarche ces deux dernières années. Des discussions sont donc en cours pour envisager les conditions de mise en place d'une section d'excellence sportive au sein du lycée Uruguay, section soutenue par une structure fédérale pour la gestion des entraînements

Elle indique qu'une réponse à ce courrier aurait été faite par le CTR en charge du pôle.

Tout en regrettant que la FFCO n'ait pas été mis en copie, le Président plaide pour que le nouveau projet fasse l'objet d'une discussion plus large impliquant les structures déconcentrées concernées (Ligue Ile-de-France et Comité départemental 77) et les clubs locaux. Au préalable, la Direction technique nationale poursuit son travail afin d'obtenir des informations concernant l'éventuelle création d'une SES, les possibilités d'accueil et budgétaires associées.

12. Développement territorial (invité Thierry VERMEERSCH)

Suite à un premier document sur le sujet, Thierry VERMEERSCH s'est proposé pour co-animer la commission Développement territorial. Il fait le constat d'un faible nombre de créations de clubs au cours des dernières années et d'une évolution très disparate des effectifs des clubs existants. Il propose donc d'essayer d'identifier des facteurs favorables à notre développement en interrogeant les clubs dynamiques pour comprendre ce qui leur permet de se développer, et pour savoir s'ils accepteraient d'aider des clubs en construction... mais aussi d'interroger les petits clubs pour savoir s'ils ont besoin d'aides spécifiques. Il propose donc différentes actions de communication vis-à-vis des clubs et sollicite le support pour ce faire de la chargée de communication. Le bureau directeur approuve cette proposition.

13. Classement National (invité Fabrice LAPERGUE)

Lors de la reprise de l'activité, en raison de l'absence de courses pendant un temps conséquent, des incohérences sont apparues lors du calcul du classement national. Ceux-ci sont la conséquence à la fois de l'arrêt d'activités mais aussi de règles non formalisées dans le règlement des compétitions.

A partir des simulations réalisées, la commission Classement propose un calcul qui lui semble plus fiable et stable, consistant en repartant au 1^{er} janvier 2020 pour la Coupe de France des Clubs 2021, à :

- supprimer la règle arbitraire des – 1200 points,
- supprimer la règle arbitraire du 2 fois le temps du vainqueur,
- réduire la prise en compte du CN de 60 à 15 jours,
- ne pas prendre en compte les points CN attribués aux HD10,
- prendre en compte les 2000 points comme valeur de CN précédente pour tous les coureurs,
- appliquer un coefficient de 1,4 pour l'équivalence hommes-femmes.

Ces propositions seront soumises au Comité directeur pour validation.

Le Bureau directeur approuve ces propositions et mandate Fabrice LAPERGUE pour proposer au Comité directeur de se prononcer sur les modifications que cela entraînerait dans le Règlement des compétitions.



14. Points divers

- Suite à un courrier du COColmar (6804GE) par rapport aux 3 jours de Pâques, il est rappelé que l'accès aux fonctions officielles lors de l'organisation des compétitions (directeur de course, traceur, contrôleur, arbitre, ...) n'est pas possible avec une licence « dirigeant ». Ce point est clairement mentionné dans notre règlement intérieur. De ce fait Benjamin CLEMENT-AGONI est chargé de faire le point avec le délégué sur la capacité d'un des traceurs d'accomplir sa mission dans tous ses aspects (traçage, prébalisage, pose, ...).
- Suite à un courriel du CROCO (2604AR) relatif à la facturation des redevances pour son week-end Drôme Village Tour, le Bureau directeur valide, à partir des annonces de courses, que cette organisation sera considérée comme une seule course le samedi après-midi (KO sprint intégrant les qualifications puis les phases finales) et de deux courses le dimanche.
- Suite à la nécessité de désigner un IOF Event Advisor pour les Gymnasiades, Jean-Philippe STEFANINI se propose en demandant le support d'un CCR pour la validation des terrains et cartes.
- Deux personnes ont répondu à l'appel pour devenir IOF Event Advisor. La commission Formation est chargée de demander aux intéressés les éléments nécessaires pour valider leur candidature et à Vincent FREY d'assurer la mise en œuvre de leur formation.
- En raison de la dispersion des lieux de courses induisant de longs trajets en bus, le faible nombre de compétitions et le coût, il n'y aura pas d'équipe fédérale lors des Gymnasiades.
- Le Bureau directeur valide la période d'essai de la chargée de communication, Audrey DUQUENNE, son travail ayant donné entière satisfaction.
- Le Bureau directeur suggère le passage de 5 à 2 ans pour bénéficier de la prise de licence en septembre valable jusqu'à décembre de l'année N+1. Dit autrement, une personne licenciée au 31 décembre de l'année N-1 ne peut pas prendre une licence l'année N qui soit valable jusqu'au 31 décembre de l'année N+1. La proposition sera soumise au Comité directeur lors de sa prochaine réunion.
- Il est proposé de simplifier les titres de participation en les calquant sur les licences (loisir santé, découverte compétition, compétition) et de supprimer le titre de participation famille. Cette proposition est à valider en Comité directeur.
- Les devis reçus relatifs aux lots tout comme à la prestation de nettoyage (DeclicNet) sont validés.
- Il est rappelé que le passage en cours d'année d'une licence famille de licenciés « loisir santé » à licence famille de licenciés « compétition » est possible.
- Les évolutions du site suivantes sont validées par le bureau directeur : contrôle des doublons heure de départ/heure d'arrivée, fusion des agendas courses/entraînements/formation, changement du nom de champ des diplômes, calcul automatique des balises.

Fin de la réunion à 23h55.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire Générale
Dominique BRET

